

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

MARDI 27 NOVEMBRE 1917

Le conflit de la Ville de Bruxelles avec l'autorité allemande à propos de la flamandisation des services communaux est à peine aplani, provisoirement du moins, que l'administration flamingante revient à la charge pour ce qui concerne l'enseignement du flamand dans ses écoles. Un M. Schoonjans, ancien inspecteur, devenu, paraît-il, secrétaire général du ministère des Sciences et Arts, écrit à l'administration communale pour l'informer « *qu'en présence de son refus d'appliquer l'article 20 de la loi scolaire et les règlements relatifs à son exécution* », les 400.000 francs de subsides aux écoles de la Ville seront momentanément suspendus. Cette menace paraît moins redoutable pour la Ville que l'ignorance de M. Schoonjans n'est inquiétante pour l'administration à laquelle il préside. Il devrait savoir, en effet, qu'au cours de ces quatre dernières années, la Ville de Bruxelles n'a touché qu'une seule fois – en 1915 – les subsides de l'État. M. Schoonjans la menace donc d'une privation qu'elle subit depuis deux ans déjà.

Le Collège échevinal répond que, loin d'avoir

refusé d'appliquer l'article 20, il se flatte au contraire de l'avoir appliqué dans son esprit et dans sa lettre.

La protestation qu'il élève est pour la forme. Au fond, il n'est pas fâché de la mesure annoncée par M. Schoonjans, consécration officielle d'un régime de fait. Elle rend la situation plus nette et donne à l'administration communale plus de liberté d'action à l'égard de l'administration activiste de l'enseignement public. En refusant les subsides, cette dernière restreint son droit d'immixtion dans les affaires de l'enseignement communal, et si ses agents s'aventurent encore dans les écoles, ils seront priés de se retirer.

Notes de Bernard GOORDEN.

Lisez « *La flamandisation de l'Enseignement* » (pages 305-315) en 1917-1918, notamment dans le Grand-Bruxelles, qui figure dans la quatrième partie du chapitre VI (« *L'oeuvre de flamandisation* ») des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* »).

<http://www.idesetautres.be/upload/FLAMANDISATION%20ENSEIGNEMENT%20BRUXELLES%201917->

[1918%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%201929%20PARTIE%204%20CHAPITRE%206.pdf](http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%201929%20PARTIE%204%20CHAPITRE%206.pdf)

On y résume l'évolution chronologique (propositions et décisions prises aux séances de la « *Oberkommission* » et de la « *Hauptkommission* ») :

des jardins d'enfants (entre le 8 mars 1917 et le 24 avril 1918) ;

de l'enseignement primaire (entre le 15 février 1917 et le 25 avril 1918) ;

de l'enseignement normal (entre le 16 avril 1917 et le 20 décembre 1917) ;

de l'enseignement moyen (entre le 31 juillet 1917 et le 1^{er} juin 1918) ;

de l'enseignement supérieur (entre le 28 avril 1917 et le 3 août 1917).

On y évoque aussi la « *police linguistique* » (pages 307-308). On y détaille le rapport d'une enquête de la Commission de contrôle linguistique à Gand (pages 311-315).

Voyez la table des matières détaillée du volume à :

<http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%20RAAD%20VAN%20VLAANDEREN%201928%20TABLE%20MATIERES.pdf>